



Sommaire

- Le mot du Maire.
- Inscrivez-vous pour recevoir la lettre numérique. **1**

- Point sur le budget 2016.
- Un nouveau conseiller municipal. **2**

- Les travaux de l'été.
- Les travaux en cours.
- La révision du PLU. **3**

- Réduction des heures d'ouverture de la Poste.
- Calendrier des manifestations de fin d'année.
- Soutien aux Twisters.
- La réception de la TNT.
- Rappel sur le brûlage des déchets verts. **4**

Si Pavie m'éra contat

Le mot du Maire

Le bulletin d'informations municipales passe au numérique !

Il est temps de reprendre la parution de notre bulletin d'informations municipales « Si Pavie m'était conté ».

Pour éviter que cette information ne soit diffusée en un temps trop éloigné des événements, nous nous orientons vers un document plus bref et une formule numérique, aujourd'hui plus pratique que l'édition papier. Nous en attendons une plus grande réactivité par rapport à la vie municipale et sociale, au détriment sans doute de la qualité de la présentation, mais nous pourrions mieux vous informer grâce à des publications plus courtes, plus denses et plus rapprochées. Nous n'oublions pas ceux qui ne sont pas équipés d'un ordinateur ou ne sont pas reliés à Internet et nous leur adresserons un tirage papier de cette même lettre d'informations. En outre, périodiquement, nous ménagerons une place pour que les divers groupes qui composent le Conseil municipal disposent d'un espace d'expression.

La formule s'enrichira certainement à l'expérience des premières publications et au retour des observations que vous nous ferez remonter.

Bonne lecture et à bientôt !

Jean GAILLARD



Inscrivez-vous pour recevoir la lettre numérique !

Ce bulletin municipal, que vous tenez dans vos mains, est probablement le dernier exemplaire papier. Pour nous permettre de vous envoyer la lettre numérique, nous vous demandons de nous communiquer votre adresse mail en renseignant le bulletin ci-dessous et de nous le retourner à la Mairie, afin de vous inscrire dans notre liste de diffusion.

Vous pouvez naturellement nous faire savoir votre choix par retour de mail à l'adresse : communication@mairie-pavie.fr.

Je souhaite m'abonner à la lettre numérique d'informations de la Mairie de Pavie :

Oui Non

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :



Le Maire Jean Gaillard, le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2017.

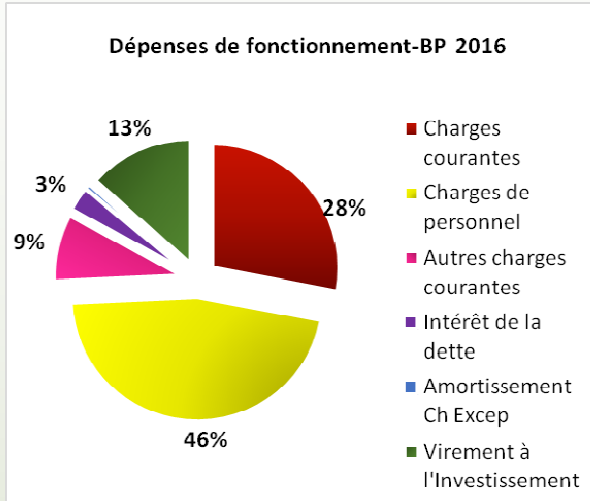




Point sur le budget 2016

Le budget 2016, aujourd'hui bien engagé, s'inscrit dans la continuité des précédents : il s'équilibre en section de fonctionnement à 1 839 000 € et en section d'investissement à 2 119 000 €.

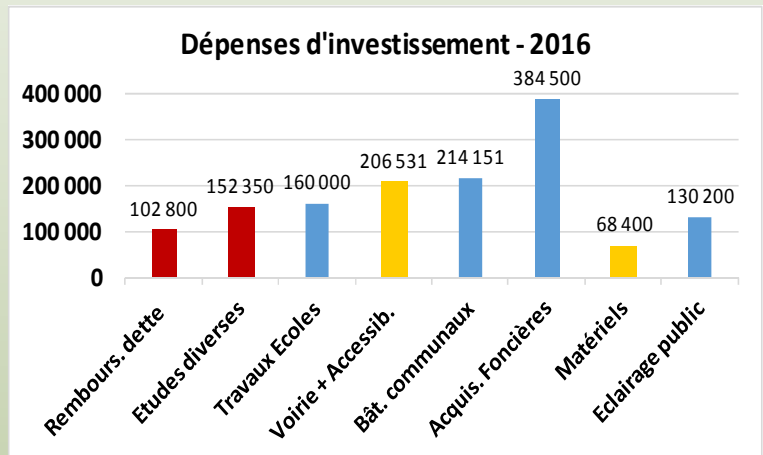
SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de personnel et charges courantes (électricité, chauffage, alimentation, achats et entretien des bâtiments et de la voirie) représentent 74% des dépenses de fonctionnement. A noter : l'intérêt de la dette est faible (3%). Cette maîtrise des dépenses permet de dégager 247 000 € pour autofinancer des projets d'investissement. En recettes, les impôts locaux représentent 67% et les dotations de l'Etat 21%. Ces dernières sont en baisse constante depuis 2013 et vont continuer à diminuer dans les années à venir, les communes ayant été appelées à contribuer au redressement des finances publiques.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, les principales dépenses sont : la rénovation des bâtiments communaux (sanitaires de l'école et de la mairie), la salle de spectacle, la constitution de réserves foncières, les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des lignes (voir page 3) et l'entretien de la voirie.



Ces investissements sont financés par des ressources propres et la récupération de la TVA. L'emprunt d'équilibre de 700 000 € ne sera pas réalisé. Il sera diminué du montant des subventions pour la salle de spectacle, lorsqu'elles seront connues.

RECETTES	BP 2016
Fonds propres	800 380
FCTVA	101 000
Taxe aménagement	30 000
Subventions	186 756
Produits de Cession	287 025
Emprunt Salle Spectacle	700 000
Rembours. Val de Gers	6 608
Amortissement	7 163
TOTAL	2 118 932

Un nouveau conseiller municipal

Jean-Charles Maggiorani a rejoint le conseil municipal. « Sa présence dans le conseil est due à la disparition douloureuse de Jacques Marsol », indiquait le maire. Il poursuivait en rendant hommage à l'élus : « Malgré la maladie, il a pleinement tenu son rôle. Il s'était particulièrement impliqué dans le groupe en charge de la révision du PLU ». Un moment de recueillement a été marqué à la mémoire du disparu.

Travaux en 2016



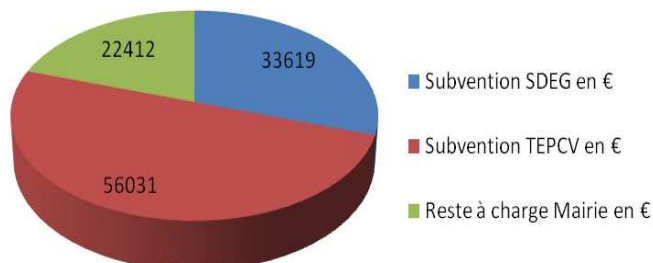
Sur deux exercices (2016 et 2017), Pavie a décidé un gros effort d'investissement pour moderniser son réseau électrique, son éclairage public et pour réduire la consommation d'électricité.

TEPCV (TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE)

Dans le cadre du programme TEPCV, Pavie :

- Modernise son éclairage public (99 boules lumineuses de 120W remplacées par des LED de 26W, 21 armoires de commande avec horloges astronomiques, ajustement de la durée d'éclairage).
- Installe une borne de recharge des voitures électriques, rue Lamartine (recharge gratuite pendant 2 ans).
- Favorise un projet de parc de panneaux photovoltaïques de 7,7 ha à En Carrère.

Montant total des travaux 2016 = 112 062 €, financés ainsi :



TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DANS LES 6 MOIS :

- Suppression d'une partie du réseau aérien moyenne tension (Enédis).
- Dissimulation d'une partie du réseau aérien basse tension (Syndicat Départemental d'Electrification).
- Création de 2800 mètres de réseau moyenne tension en souterrain.
- Dépose de plus de 2100 mètres de réseau aérien 20 Kv.

Gain annuel sur la facture énergie de l'éclairage public = 5000 €

TRAVAUX À L'ÉCOLE PRIMAIRE

La commune a budgété en 2016 la réfection et l'extension des sanitaires de l'école élémentaire Jean-Jaurès. Les travaux se sont déroulés de juin à septembre : ils ont permis de livrer un ensemble moderne, spacieux, fonctionnel. Dans le même temps, le préau a également fait l'objet de la mise en œuvre d'une isolation acoustique efficace qui améliore le confort sous cet abri. L'ensemble confié au cabinet d'architectes Arnaud Balas aura coûté 150 000 € et permet de donner un coup de jeune spectaculaire à ce secteur de l'école très fréquenté pendant les «récré».



NOUVELLE ENTRÉE AU CENTRE DE LOISIRS PLACE MONTAIGNE

Toujours dans notre pôle «Enfance» (crèche, écoles et centre de loisirs), des travaux encore en cours vont permettre d'inverser l'entrée du centre de loisirs (ou Alaé) de Val-de-Gers qui s'ouvrira désormais sur la place Montaigne. Les livraisons de la cantine scolaire se feront de même par ce nouvel accès. La dépense de 40 000 € sera partagée à parts égales entre Val-de-Gers, Grand-Auch et Pavie. Une rationalisation qui, après l'inversion de l'entrée de l'école Jean-Jaurès, soulagera les difficultés de circulation de la rue Lamartine.



Révision du PLU

Le PLU doit permettre de définir une politique locale d'aménagement, tout en gardant sa vocation de gestionnaire de l'espace. Expression d'un projet urbain, il est l'occasion pour la collectivité de coordonner les différentes actions d'aménagement, de privilégier le renouvellement urbain et de maîtriser les extensions urbaines. La révision du PLU consiste à adapter le document d'urbanisme aux nouvelles lois promulguées depuis 2005, notamment la loi ALUR de 2014. Un effet secondaire de la loi ALUR est qu'elle interdit toute extension ou création de bâtiment en zone agricole ou naturelle. La révision du PLU permettra de corriger cette mesure et se traduira par ailleurs, conformément au texte, par un resserrement des zones constructibles. Un des éléments essentiels de la procédure est l'enquête publique qui se déroule jusqu'au 9 décembre, le commissaire-enquêteur siégeant les lundi 07/11 de 14h à 17h, mercredi 16/11 et samedi 26/11 de 9h à 12h, mardi 29/11 de 15h à 18h et vendredi 09/12 de 15h30 à 18h30. Le nouveau PLU devrait normalement être applicable à la fin du premier trimestre 2017.



La Poste : réduction des heures d'ouverture

En juin 2016, la direction de la Poste a *averti* la commune de Pavie de son intention de réduire les heures d'ouverture du bureau de poste de Pavie.

L'analyse de la fréquentation fait apparaître une baisse de 27 % sur les trois dernières années, chute qui ne permet plus de justifier les 33 heures actuelles d'ouverture hebdomadaire. La Poste envisageait de la réduire à 24 heures, en fermant le lundi toute la journée et le mercredi après-midi.

La Mairie s'est bien sûr opposée à la réduction drastique de ce service public. Les avancées obtenues à ce jour sont :

- une répartition différente de la réduction : ainsi le bureau de poste serait ouvert tous les matins du lundi au samedi inclus et les après-midi des mardis et vendredis.
- un report de la date d'application.

Les discussions avec la Poste continuent pour tenter d'adoucir les mesures proposées.

Calendrier des manifestations fin 2016 - début 2017

Du 25/11 au 04/12 : Téléthon : Pavie fait partie des « 100 villes, 100 défis ».

Samedi 03/12 : Matches de football des équipes I et II à Pavie.
Nocturne de Pavie Trail.

Mercredi 07/12 : Spectacle de Noël de la Médiathèque, salle Bernard IV à 15h.

Samedi 10/12 : Matches de football des équipes I et II à Pavie.
Fête de la Sainte-Barbe à partir de 17h30.

Mercredi 14/12 : Goûter des retraités de Pavie à la salle Bernard IV.

Jeudi 15/12 : Goûter des retraités du CIAS Grand Auch au Mouzon.

Samedi 17/12 : Match du basket-fauteuil Pavie-Montpellier.

Mercredi 21/12 : Marché de Noël de Pavie.

Samedi 14/01 : Vœux de la municipalité à la population.

Samedi 28/01 : Assemblée générale du Comité de jumelage.



Pavie soutient les Twisters !

Une subvention exceptionnelle de 500 € a été accordée à l'association Twisters (où 4 joueurs pavieus évoluent), qui a gagné sa place en Coupe d'Europe des clubs, pour l'aider à financer son déplacement au Danemark. On sait maintenant que l'équipe a gagné la compétition : les Twisters sont champions d'Europe ! Bravo aux joueurs et à leur encadrement pour leur belle démonstration de volonté et de courage !

Problèmes de réception de la TNT

Vous avez peut-être des soucis de réception de la TNT. L'une des raisons les plus courantes est l'interférence avec la 4G. Les téléspectateurs qui rencontrent des anomalies de réception (sauts d'images, déformations momentanées de l'image...) doivent contacter le **0970 818 818** pour savoir si ce brouillage est bien lié à une interférence avec le réseau de téléphonie mobile 4 G.

Rappel de la loi sur le brûlage des déchets verts

D'après la circulaire du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre, car ils sont assimilés à des déchets ménagers (article 84 du règlement sanitaire départemental). La violation de cette loi entraîne une amende de 3e catégorie, qui peut atteindre la somme de 450 euros maximum.